

8 juillet 2024

EMN Luxembourg Weekly Brief:

Le Réseau européen des migrations, créé par la décision n°2008/381/CE du Conseil du 14 mai 2008, a pour objet de fournir des informations actualisées, objectives, fiables et comparables sur la migration et l'asile aux institutions européennes, aux autorités des Etats membres et au grand public en vue d'appuyer l'élaboration des politiques et la prise de décisions au sein de l'Union européenne.

Informations utiles:

- Le 25 juin, le Conseil européen a [formellement adopté une décision de prorogation, jusqu'au 4 mars 2026, de la protection temporaire](#) pour plus de quatre millions d'Ukrainiens fuyant la guerre d'agression menée par la Russie. Cette décision de prorogation ne modifie pas la [décision de mars 2022](#) en ce qui concerne les catégories de personnes auxquelles s'applique la protection temporaire.
- Le 27 juin, la Direction générale de l'immigration a publié les statistiques concernant la [protection internationale](#) et la [protection temporaire](#) du mois de mai 2024. En mai, 77 personnes se sont présentées auprès de la Direction de l'Immigration pour exprimer le souhait de faire une protection temporaire au Luxembourg. Depuis le début de cette année, 352 personnes ont introduit une demande de protection temporaire au Luxembourg, dont 86,4% sont originaires de l'Ukraine (304 personnes).
- Le 5 juillet, Eurostat a publié ses [dernières statistiques sur le système de Dublin](#). En 2023, les pays de l'UE ont envoyé 186 910 demandes sortantes pour transférer la responsabilité de l'examen d'une demande d'asile et ont effectivement mis en œuvre 16 869 transferts sortants vers d'autres pays de l'UE. Au cours de la même période, 163 415 demandes entrantes et 14 414 transferts entrants en provenance d'autres pays de l'UE ont été enregistrés. Pour plus d'informations, veuillez consulter l'article d'Eurostat intitulé [Statistics Explained - Statistics on countries responsible for asylum applications \(Dublin Regulation\)](#).

Publication EMN

Nous avons le plaisir d'annoncer la publication de notre [rapport annuel sur les migrations et l'asile 2023 au Luxembourg \(en français et en anglais\)](#). Ce rapport présente les tendances statistiques et les derniers développements politiques et législatifs relatifs à l'immigration, à l'asile et à l'intégration des ressortissants de pays tiers au Luxembourg en 2023.

Chiffre de la semaine: 747

Au cours des cinq premiers mois de 2024 (janvier à mai), la Direction générale de l'immigration a pris 747 décisions en matière d'asile. 55,2% de ces décisions ont abouti à la reconnaissance du statut de réfugié (327 décisions) ou à l'attribution du statut conféré par la protection subsidiaire (85 décisions), tandis que 24,8% des décisions ont abouti à un refus de la protection internationale (135 refus en procédure normale et 50 refus en procédure accélérée).

Source : [Ministère des Affaires intérieures](#)

Si vous souhaitez recevoir l'EMN Luxembourg Weekly Brief dans votre boîte mail, merci de contacter zane.rozenberga@uni.lu

Nous contacter :

Email: emn@uni.lu

Twitter: [@EMNLuxembourg](https://twitter.com/EMNLuxembourg)

Site du LU EMN NCP : <https://emnluxembourg.uni.lu>

Site de l'EMN : https://ec.europa.eu/home-affairs/what-we-do/networks/european_migration_network_en